



Fondation Scelles

Connaître, Comprendre, Combattre  
l'Exploitation Sexuelle

**Extrait du livre :**

Fondation Scelles, Charpenel Y. (sous la direction), *Système prostitutionnel : Nouveaux défis, nouvelles réponses (5<sup>ème</sup> rapport mondial)*, Paris, 2019.

© Fondation Scelles, 2019

## REPONSES JUDICIAIRES 2016-2017

*Le survol de l'actualité judiciaire à travers le monde, réalisé à partir de la veille du centre de ressources documentaires de la Fondation Scelles (Observatoire international de l'exploitation sexuelle), est plus que jamais révélateur de l'ampleur et de la variété des formes actuelles de l'exploitation sexuelle. Cette sélection des réponses judiciaires à travers le monde a pour but de donner une illustration des points communs à ce qui caractérise aujourd'hui la lutte judiciaire et policière contre l'exploitation sexuelle.*

Les comptes-rendus des procès et des enquêtes qui ont défrayé l'actualité au cours des 18 mois, couvrant la période de janvier 2014 à mai 2015, ne livrent certes pas une vision exhaustive de la réalité puisqu'ils n'évoquent que les affaires portées à la connaissance des autorités répressives et traitées par ces dernières.

Néanmoins, les centaines de cas recensés reflètent la réalité sans fard d'une criminalité qui aspire à ne montrer que sa facette commerciale, en tentant de dissimuler la violence des situations et les dommages causés aux personnes.

La représentation publique des affaires les plus marquantes ne remplacera pas la nécessaire analyse de cas précis dont la connaissance complète n'est possible qu'à partir de dossiers judiciaires accessibles aux seules parties en cause.

Cela démontre l'intérêt, pour les victimes et les associations qui luttent contre l'exploitation sexuelle, de se constituer

partie civile partout où la loi du pays concerné le permet.

Comment ne pas être frappé par l'importance des cas présentés ici. Ils ne représentent qu'une faible minorité des procédures ouvertes chaque année dans le monde entier concernant les qualifications de traite des êtres humains ou de proxénétisme.

On remarque cependant la récurrence de trois phénomènes : l'augmentation vertigineuse des cas de réseaux de prostitution de personnes vulnérables, dont beaucoup de mineurs, l'internationalisation quasi systématique des organisations de prostitution et le recours constant aux technologies numériques.

**PANORAMA DES AFFAIRES MEDIATISEES  
DANS LE MONDE EN 2016-2017<sup>1</sup>**

<b>JANVIER 2016</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Annulation d'une partie de chasse qui proposait des personnes prostituées au retour des chasseurs (« Romantic Week End Hunting ») (<i>Autriche</i>)</li> <li>- Mise en examen de 5 hommes d'origine chinoise gérant des salons de massage à Toulouse via Internet (<i>France</i>)</li> <li>- Une unité spéciale (Dolphin Force) démantèle à Lahore un réseau de prostitution d'enfants dont certains n'ont pas survécu à leurs sévices (<i>Inde</i>)</li> <li>- En Virginie, un proxénète exploitant 55 femmes est condamné à 30 ans de prison (<i>États-Unis</i>)</li> </ul>	<b>MARS 2016</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Devant l'explosion du nombre de mineures prostituées, la police a décidé d'interpeller systématiquement les clients (800 arrestations) (<i>Tanzanie</i>)</li> <li>- À Valence, un homme de 90 ans a été condamné en récidive pour tourisme sexuel sur mineurs à l'étranger (<i>France</i>)</li> <li>- Arrestations de 18 personnes soupçonnées d'avoir réduit en esclavage sexuel 50 femmes migrantes syriennes (<i>Liban</i>)</li> <li>- L'opération « Traveling Circus » à Houston a permis l'arrestation de 400 clients et trafiquants. La police tend un piège aux clients de personnes prostituées qui seront ensuite dénoncés sur le « Wall of Johns » (<i>États-Unis</i>)</li> </ul>
<b>FEVRIER 2016</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perquisitions dans plus de 30 maisons closes exploitant des femmes migrantes à la suite de plaintes d'une vingtaine d'associations (<i>Maroc</i>)</li> <li>- Une jeune femme estime avoir été violée plus de 40 000 fois en 10 ans d'exploitation au Mexique et aux États-Unis (<i>Mexique</i>)</li> <li>- 27 clients interpellés, en vertu de la nouvelle loi pénalisant le recours à la prostitution, ont porté plainte contre la police pour procédé déloyal en violation de leurs « droits de clients » (<i>Canada</i>)</li> <li>- Trois frères membres du réseau de Rotherham qui exploitaient des dizaines de jeunes filles mineures ont été condamnés à des peines de 19 à 35 ans de prison (<i>Royaume-Uni</i>)</li> </ul>	<b>AVRIL 2016</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un tribunal a annulé le visa d'un ressortissant chinois « en raison des risques qu'il représente pour la sécurité des enfants en Australie » pour des faits répétés d'exploitation de mineurs, sans le condamner pénalement (<i>Australie</i>)</li> <li>- Première vague d'interpellation de clients au Québec en vertu de la nouvelle loi pénalisant le recours à la prostitution (<i>Canada</i>)</li> <li>- Démantèlement à Grenoble d'un réseau de prostitution nigérian et guinéen révélant des conditions de vie particulièrement indignes pour les victimes (<i>France</i>)</li> <li>- Confirmation de la peine de 27 ans de prison pour le « Vampire Pimp » qui exploitait et torturait ses victimes partout dans le monde (<i>États-Unis</i>)</li> <li>- Un proxénète de San Francisco a écopé de 97 ans de prison « pour servir d'exemple » (<i>États-Unis</i>)</li> </ul>

<b>MAI 2016</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un informaticien a été poursuivi pour avoir offert à 40 proxénètes une application sur smartphone recensant les goûts de plus de 110 000 clients (<i>Corée du Sud</i>)</li> <li>- Interpellation du premier client le 1<sup>er</sup> mai à Fontainebleau poursuivi selon la nouvelle loi pénalisant le recours à la prostitution (<i>France</i>)</li> <li>- Proposition de loi poursuivant les clients de personnes prostituées illégales dont le nombre augmente sensiblement (<i>Pays-Bas</i>)</li> <li>- Condamnation à la peine de 13 mois d'emprisonnement avec sursis d'un proxénète hôtelier genevois de 98 ans (<i>Suisse</i>)</li> </ul>	<b>AOÛT 2016</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une mère poursuivie pour avoir prostitué sa fille mineure afin de financer un pèlerinage à la Mecque (<i>Dubai</i>)</li> <li>- Procès de « Auntie Franca » qui utilisait l'aéroport de Heathrow comme plaque tournante pour le trafic sexuel d'une quarantaine de mineures placées dans un orphelinat (<i>Royaume-Uni</i>)</li> <li>- Un proxénète gérant une « écurie » de mineurs appelée la Team LP (Love Pimpin) a été qualifié par le juge de « danger pour la communauté » et a été condamné à 30 ans de prison (<i>États-Unis</i>)</li> </ul>
<b>JUIN 2016</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un juge texan acquitte un client ayant tué une escorte qui se refusait à lui, en appliquant une loi sur la légitime défense en cas de vol (<i>États-Unis</i>)</li> <li>- La police a incité les habitants à photographier les personnes prostituées pour faciliter leur identification et leur interpellation (<i>Kirghizistan</i>)</li> <li>- La Cour d'assises de Versailles a condamné un touriste sexuel français à 16 ans de prison et un suivi socio-judiciaire (<i>France</i>)</li> <li>- 2 500 policiers mobilisés ont libéré plus de 200 mineurs détenus dans 3 « maisons de torture ». Les mineurs qui décédaient étaient donnés en pâture à des chiens (<i>Colombie</i>)</li> </ul>	<b>SEPTEMBRE 2016</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrestation des créateurs de « The League », groupe d'hommes participant à un réseau sur le Web permettant le trafic de jeunes Coréennes à Seattle (<i>États-Unis</i>)</li> <li>- La police a libéré 21 Nigérianes dont 17 retenues dans une pièce de 30 m<sup>2</sup> et vendues à des touristes par le groupe criminel « Supreme Eiyé Confraternity » qui sévit dans toute l'Europe (<i>Espagne</i>)</li> <li>- Démantèlement d'un réseau gérant 150 garçons. Les trafiquants encourent la peine de mort ou la castration chimique (<i>Indonésie</i>)</li> </ul>
<b>JUILLET 2016</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hawaï est le dernier des 50 États nord-américains à adopter une loi contre le trafic sexuel d'êtres humains (<i>États-Unis</i>)</li> <li>- La police fait le bilan de cinq ans de lutte contre l'exploitation sexuelle et annonce avoir poursuivi 2 084 personnes et libéré 4 500 victimes (<i>Vietnam</i>)</li> <li>- En Polynésie française, un proxénète de 73 ans et sa complice rabatteuse âgée de 16 ans ont été mis en examen pour prostitution de mineurs (<i>France</i>)</li> </ul>	<b>OCTOBRE 2016</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fermeture de trois bars à hôtesse gérés à Mulhouse par une institutrice retraitée (<i>France</i>)</li> <li>- Opération « Northern Spotlight » menée par 53 services de police différents a permis d'arrêter 32 trafiquants et de libérer 16 mineurs (<i>Canada</i>)</li> <li>- 51 femmes libérées de bars à danseuses nues où elles étaient prostituées – 7 trafiquants emprisonnés (<i>Mexique</i>)</li> <li>- Arrestation du PDG de backpage, site de rencontres pour proxénétisme en ligne (<i>États-Unis</i>)</li> </ul>

<b>NOVEMBRE 2016</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Condamnation à perpétuité à Hong Kong d'un banquier britannique ayant tué deux femmes prostituées indonésiennes (<i>Chine</i>)</li> <li>- La Cour d'assises de la Gironde a condamné 11 Bulgares pour avoir prostitué leurs enfants (<i>France</i>)</li> <li>- Sept Chinois arrêtés pour avoir prostitué 150 femmes venues à Vienne sous promesse d'emplois (<i>Autriche</i>)</li> </ul>	<b>FEVRIER 2017</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 522 clients et 30 proxénètes arrêtés à l'occasion du Super Bowl à Houston (<i>États-Unis</i>)</li> <li>- En Californie, l'opération « Réclame et Reconstitue » conduit à l'arrestation de 474 personnes et à la libération de 50 victimes dont 28 enfants (<i>États-Unis</i>)</li> <li>- 77 trafiquants et plusieurs centaines d'employés poursuivis pour proxénétisme et prostitution dans le night club « Le Baoli » à Pékin (<i>Chine</i>)</li> <li>- Trois trafiquants hongrois ont été condamnés à 6, 8 et 13 ans de prison pour traite des êtres humains à Manchester (<i>Royaume-Uni</i>)</li> </ul>
<b>DECEMBRE 2016</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La ville d'Ushuaia a été condamnée à indemniser une femme exploitée dans un bar appartenant à la commune (<i>Argentine</i>)</li> <li>- Arrestation de plus de 300 personnes soupçonnées de prostitution et de proxénétisme dans des discothèques du district Dongcheng de Pékin (<i>Chine</i>)</li> <li>- La Cour d'assises de Vannes a condamné une femme prostituée à 12 ans de réclusion pour le meurtre de son proxénète dont le corps avait été retrouvé dans une valise flottant au large des côtes (<i>France</i>)</li> </ul>	<b>MARS 2017</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entrée en vigueur de la loi pénalisant l'achat de services sexuels (<i>Irlande</i>)</li> <li>- Démantèlement d'un réseau roumain qui tatouait ses victimes (<i>France</i>)</li> <li>- La police estime que 9 000 mineurs migrants sont actuellement prostitués et évoque des cas de trafic d'organes et de cannibalisme (<i>Allemagne</i>)</li> <li>- Arrestation de trafiquants qui vendaient notamment la virginité de mineures en ligne pour 5 000 EUR (<i>Espagne</i>)</li> </ul>
<b>JANVIER 2017</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démantèlement à Toulouse d'un réseau utilisant des salons de massage où opéraient des femmes chinoises en situation irrégulière (<i>France</i>)</li> <li>- 9 trafiquants nigériens arrêtés pour avoir prostitué des migrantes africaines en situation irrégulière (<i>Espagne</i>)</li> <li>- Un prêtre catholique organisait la prostitution d'une quinzaine de femmes dans son église à Padoue (<i>Italie</i>)</li> <li>- Une femme de Calgary condamnée à huit ans de prison pour avoir prostitué et séquestré des victimes repérées dans les réunions d'alcooliques et de toxicomanes anonymes (<i>Canada</i>)</li> </ul>	<b>AVRIL 2017</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 104 clients de personnes prostituées mineures arrêtés à Toronto sur la base de la loi nouvelle (<i>Canada</i>)</li> <li>- Premier bilan de la nouvelle loi : aucune personne prostituée arrêtée, 800 clients poursuivis (<i>France</i>)</li> <li>- Démantèlement d'un réseau pédopornographique sur WhatsApp grâce à une enquête couvrant toute l'Europe (<i>Espagne</i>)</li> <li>- Arrestation d'un réseau de prostitution asiatique en ligne (<i>Koweït</i>)</li> </ul>

<b>MAI 2017</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Procureur du Minnesota poursuit 21 trafiquants important des victimes thaïes (<i>États-Unis</i>)</li> <li>- Le proxénète « Gorgeous Black » a été condamné à 30 ans de prison pour trafic de mineurs à Houston (<i>États-Unis</i>)</li> <li>- Mise à jour d'un vaste réseau de prostitution de mineures nigérianes (12 à 14 ans) dont le nombre a augmenté de 200 % en un an (<i>Belgique</i>)</li> <li>- Premières condamnations pour proxénétisme à Marrakech après un reportage télévisé italien (<i>Maroc</i>)</li> </ul>	<b>JUILLET 2017</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La police de Floride indique avoir traité, en 2016, 356 cas de prostitution de mineurs et évalue à 50 000 USD par an et par mineur le coût de l'aide sociale nécessaire pour les aider (<i>États-Unis</i>)</li> <li>- À Hanford, une femme de 18 ans a été condamnée à 13 ans de prison pour avoir prostitué des jeunes filles de 14 ans qu'elle recrutait sur les réseaux sociaux (<i>États-Unis</i>)</li> <li>- Adoption d'une loi pénalisant le client (<i>Israël</i>)</li> <li>- Opération policière d'envergure contre le site Elysium spécialisé en pornographie mettant en scène des mineurs sur le <i>darknet</i>, son opérateur a été arrêté (<i>Allemagne</i>)</li> </ul>
<b>JUN 2017</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 21 clients de personnes prostituées arrêtés à Montréal à l'occasion du Grand Prix de Formule 1 (<i>Canada</i>)</li> <li>- Un juge a condamné un client à 35 heures de travail d'intérêt général pour avoir refusé de payer les 500 USD réclamés par une personne prostituée (<i>Australie</i>)</li> <li>- À Nantes, un couple de coiffeurs proposant une coupe assortie d'une prestation sexuelle a été condamné pour proxénétisme (<i>France</i>)</li> <li>- Huit ans de prison pour viol d'une personne prostituée dans une forêt (<i>France</i>)</li> <li>- Une artiste de rap allemande poursuivie pour avoir prostitué des fans a été finalement condamnée pour fraude fiscale (<i>Allemagne</i>)</li> </ul>	<b>AOUT 2017</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le tribunal de police de Paris rejette une demande d'inconstitutionnalité de la loi réprimant l'achat de services sexuels par un client condamné (<i>France</i>)</li> <li>- Un ancien député a été condamné à vie pour proxénétisme dans son hôtel de luxe (<i>Chine</i>)</li> <li>- Démantèlement d'un réseau vendant des personnes vénézuéliennes transgenres à Barcelone et aux Baléares (<i>Espagne</i>)</li> <li>- Plus de 300 années de prison prononcées contre les trafiquants pakistanais dans l'affaire des réseaux de mineures anglaises à Newcastle (<i>Royaume-Uni</i>)</li> </ul>
		<b>SEPTEMBRE 2017</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démantèlement à Lyon d'un réseau exploitant 50 Nigérianes – arrestation du pasteur à la tête du réseau (<i>France</i>)</li> <li>- 20 personnes arrêtées dans l'affaire du « Sheikh Marriage » visant à expédier des jeunes filles mineures dans le Golfe (<i>Inde</i>)</li> <li>- Condamnation à une peine de 29 ans de prison pour l'un des trafiquants arrêtés dans l'opération « Sanctuary » à Newcastle (<i>Royaume-Uni</i>)</li> </ul>

<b>OCTOBRE 2017</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- À Lille, « Papa Success », chef d'un réseau de proxénétisme nigérian opérant depuis l'Italie, a été condamné à six ans de prison et 10 000 EUR de dommages et intérêts pour des associations d'aide aux victimes (<i>France</i>)</li> <li>- L'opération « Crosscountry » du FBI pour lutter contre « l'épidémie de trafic d'enfants » en 2016, 50 enfants ont été libérés et 120 trafiquants arrêtés (<i>États-Unis</i>)</li> <li>- A Hong Kong, condamnation à 11 ans d'emprisonnement d'un individu reconnu coupable de viol et de vol de personnes prostituées en ligne (<i>Chine</i>)</li> </ul>	<b>DECEMBRE 2017</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- À Paris, arrestation de gérants de salons de massage chinois : les victimes contraintes à 30 passes par jour étaient recrutées sur les réseaux sociaux (<i>France</i>)</li> <li>- Arrestation d'une proxénète de Delhi, déjà condamnée à cinq reprises, qui prostituait des jeunes filles à partir de 12 ans (<i>Inde</i>)</li> <li>- La Cour suprême a rappelé que la prostitution n'est pas illégale mais est une activité « fortement indésirable », ce qui justifie le refus d'une demande d'indemnisation pour perte de revenus, présentée par des personnes prostituées, en raison de la loi nouvelle prohibant l'achat de services sexuels (<i>Norvège</i>)</li> </ul>
<b>NOVEMBRE 2017</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un réseau de personnes prostituées hongroises démantelé à Nice (<i>France</i>)</li> <li>- Une opération d'Interpol simultanée dans cinq pays africains a conduit à l'arrestation de 40 trafiquants et à la libération de centaines de victimes dont 356 mineurs (<i>Tchad</i>)</li> <li>- Démantèlement d'un réseau international de prostitution de luxe (<i>Sénégal</i>)</li> <li>- Le responsable d'un réseau de prostitution d'enfants a été condamné à 472 ans de prison par un juge d'Arapahoe County qui note le syndrome de stress post-traumatique subi par les victimes ainsi que l'enfance difficile du condamné (<i>États-Unis</i>)</li> </ul>		

## L'exemple français de réponses policières et judiciaires

Si la réponse aux nombreux défis que l'exploitation sexuelle pose à nos sociétés ne peut se résumer à l'action répressive, celle-ci reste irremplaçable à la fois pour donner à la loi, expression démocratique de la volonté collective, toute son effectivité, et pour révéler des données objectives sur la nature et l'ampleur du phénomène à un moment donné. Pour la période concernée par cette 5<sup>e</sup> édition du Rapport mondial, la France dispose d'autant plus de données répressives que la mise en œuvre d'une loi nouvelle imposait un regard particulièrement attentif aux objectifs, aux moyens et aux résultats. Ainsi les synthèses policières (rapports de la Direction Centrale de la Police Judiciaire – DCPJ) et judiciaires (Direction des affaires criminelles et des grâces – DACG et Casier judiciaire national) sont-elles révélatrices des évolutions quantitatives et qualitatives de l'exploitation sexuelle.

### Sur le plan policier

Les services de police font un triple constat. Une première tendance concerne l'augmentation des réseaux nigériens qui se renforcent dans le cadre d'organisations criminelles transnationales liées, notamment, aux conséquences migratoires de la guerre en Syrie. La deuxième tendance est l'émergence confirmée d'une traite franco-française dite « proxénétisme de cités », qui montre la reconversion de trafiquants de stupéfiants des quartiers défavorisés vers un marché de la prostitution plus rentable et plus sûr. La troisième tendance est l'utilisation généralisée des moyens numériques pour faciliter la détection des clients et des victimes, ainsi que la réservation de locaux via notamment des plateformes de type Airbnb.

Les bilans chiffrés des interpellations pour

l'année 2017 confirment l'ampleur de la tâche pour des services spécialisés dont les moyens n'ont pas augmenté : 67 réseaux, dont 28 sous la qualification de traite aux fins de proxénétisme, ont pu ainsi être démantelés, alors que 894 victimes étaient identifiées et 1 422 clients étaient verbalisés.

### Sur le plan judiciaire

Le traitement des suites judiciaires montre, en 2016 comme en 2017, l'apparition au niveau du jugement, de dossiers qualifiés de traite des êtres humains, généralement traités par les 8 juridictions interrégionales spécialisées (JIRS) dans les crimes les plus graves. Au 31 décembre 2017, ces JIRS instruisaient 99 dossiers de traite des êtres humains et 129 dossiers de proxénétisme dont 60 % présentaient la circonstance aggravante d'usage de l'internet. En 2016, 635 auteurs ont été poursuivis et 575 condamnations ont été prononcées dont 71 du chef de traite des êtres humains. Seulement 4 % des enquêtes initiées en matière de proxénétisme aggravé n'ont finalement pas fait l'objet de condamnation. La moyenne des peines de prison prononcées est de 26 mois d'emprisonnement pour le proxénétisme aggravé et de 42 mois d'emprisonnement pour la traite des êtres humains. Le montant moyen des amendes est de 21 222 euros, ce qui montre une augmentation par rapport à la période précédente. En 2017, 850 condamnations ont été prononcées dont 46 % concernent des femmes (contre 10 % pour l'ensemble des infractions jugées dans tous les autres contentieux concernant des femmes). Le bilan montre également que 92 % de victimes de la traite des êtres humains sont des femmes. Enfin, 1 826 victimes ont été suivies dans la logique de la nouvelle politique pénale inspirée par la loi nouvelle.

<sup>1</sup> L'ensemble des articles ayant relaté ces affaires sont disponibles à l'Observatoire international de l'exploitation sexuelle de la Fondation Scelles.

## Sources

- Fondation Scelles, Charpenel Y. (sous la direction de), *Prostitutions – Exploitations, persécutions, répressions (4<sup>e</sup> Rapport mondial)*, Economica, Paris, 2016.
- *Les tendances de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle en 2014*, DCPJ, ministère de l'Intérieur, Paris, 19 mai 2015.
- Ministère de l'Intérieur, DCPJ, *Traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle 2014*, Sous-direction de la lutte contre la criminalité organisée et la délinquance financière, OCRTEH, avril 2015.
- Observatoire international de l'exploitation sexuelle (Fondation Scelles), *Revue de l'actualité internationale de la prostitution*, 2016.
- Observatoire international de l'exploitation sexuelle (Fondation Scelles), *Revue de l'actualité internationale de la prostitution*, 2017.



Le Rapport mondial est réalisé par l'Observatoire international de l'exploitation sexuelle, en collaboration avec des experts internes et externes (magistrats, avocats, travailleurs sociaux, dirigeants d'ONG...) et avec l'aide de contacts privilégiés auprès d'ONG locales ou de chercheurs internationaux.



Fondation Scelles  
Connaitre, Comprendre, Combattre  
L'Exploitation Sexuelle

La **Fondation Jean et Jeanne Scelles**, reconnue d'utilité publique depuis 1994 et bénéficiant du statut consultatif ECOSOC, est une organisation installée à Paris (France) dont le but est la lutte contre le système prostitutionnel. Par nos travaux d'analyse, de plaidoyer et de sensibilisation, nous nous engageons à connaître, comprendre et combattre l'exploitation sexuelle commerciale. La **Fondation Jean et Jeanne Scelles** est membre fondateur de la Coalition pour l'Abolition de la Prostitution (CAP International) lancée en 2013, qui réunit 28 ONG abolitionnistes dans 22 pays.

L'**Observatoire international de l'exploitation sexuelle**, département de recherche et développement de la Fondation Jean et Jeanne Scelles, est un carrefour de renseignements, de rencontres et d'échanges d'informations sur l'exploitation sexuelle commerciale dans le monde. Il est régulièrement consulté par des experts français et étrangers : associations, institutions, journalistes, juristes, chercheurs et personnes concernées par la défense des droits humains. L'**Observatoire international de l'exploitation sexuelle** a pour objectif :

- d'analyser ce phénomène sous tous ses aspects : prostitution, tourisme sexuel, proxénétisme, pornographie infantine, traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle commerciale...
- de permettre la réflexion et les prises de position
- d'informer tout public intéressé par ces questions

## CONTACT

**Sandra AYAD**, Responsable de l'Observatoire international de l'exploitation sexuelle  
[sandra.ayad@fondationscelles.org](mailto:sandra.ayad@fondationscelles.org)

14 rue Mondétour  
75001 Paris - France



[www.fondationscelles.org](http://www.fondationscelles.org)  
Tw: @Fond\_Scelles  
Fb: @FondationScelles